



Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne (CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

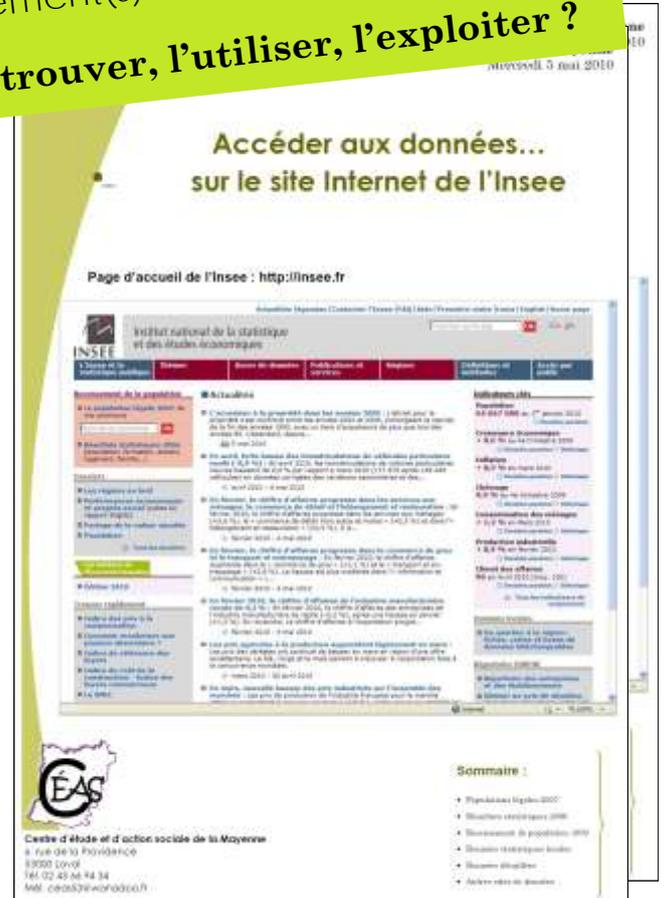
Vendredi 7 mai 2010

N° 357

Recensement(s) de population Comment s'y retrouver, l'utiliser, l'exploiter ?

À l'occasion de son assemblée générale, le 5 mai, le CÉAS a réalisé un document de douze pages, en couleurs, expliquant, de façon très pratique, comment accéder aux données des recensements et autres données disponibles sur le site de l'Insee.

Possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de recevoir ce document par messagerie électronique : tout simplement en adresser la demande au CÉAS...



Politique

Les cantons vont « grossir »

Une annonce faite le 30 avril 2010 par Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, nous rappelle que la réforme des collectivités territoriales reste d'actualité, en particulier la création des conseillers territoriaux, siégeant à la fois aux assemblées régionales et départementales.

Une partie de ces conseillers territoriaux seront élus sur la base des cantons, mais qui vont être redécoupés après les prochaines élections cantonales de 2011.

Les nouveaux cantons, au moins quinze par département, seront établis en utilisant divers critères comme la population, l'étendue géographique, la cohérence avec les circonscriptions législatives.

Par ailleurs, alors qu'un projet de loi (donc émanant du Gouvernement) prévoyait un scrutin mixte comportant l'élection de 80 % des conseillers territoriaux au scrutin uninominal majoritaire à un tour et celle des 20 % restants à la proportionnelle, l'idée d'un mode majoritaire à deux tours domine actuellement... Ce qui ne règle pas le problème de la parité !

Un député l'écrit : c'est illisible !

Christian Vanneste, député UMP du Nord, vient de déposer une proposition de loi sur les modes de scrutin. Il utilise l'exposé des motifs pour suggérer que la complexité des modes de scrutin « ne facilite pas la compréhension du fonctionnement de la démocratie ».

De fait, pour lutter contre le désintérêt envers la politique et éviter des taux record d'abstention, il serait « préférable d'uniformiser les modes de scrutin (...) afin de permettre

une plus grande clarté de nos élections »...

Comme le précise Christian Vanneste, actuellement le mode de scrutin est majoritaire à deux tours pour les élections présidentielles (majorité absolue), législatives et cantonales (majorité simple) ; il est proportionnel pour les élections régionales et européennes (mais avec une barre de 5 % des électeurs inscrits), mixte pour les élections municipales (au-delà de 3 500 habitants)... Simple non ?

À vos agendas

Le 27 mai à Mayenne, les addictions au carrefour...

Le jeudi 27 mai, de 14h à 16h, au centre social Agitato (44 place Gambetta), à Mayenne, le Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne (RIAM) organise une rencontre d'information et d'échange sur le thème : « Les addictions au carrefour du social et de la santé ».

Intervenants : Arnaud Sacré, psychologue coordinateur au Service mutualisé d'accompagnement aux soins en addictologie (SMASA) ; Isabelle Péan, infirmière au Centre de cure ambulatoire en alcoologie et toxicomanie (CCAAT) ; Hilda Corbeau et Alain Chesnais, membres du mouvement d'entraide Les amis de la santé.

Animateurs : Bernard Lefrançois, vice-président du RIAM et directeur du centre de soins La Bréhonnière.

Une rencontre similaire aura lieu le 24 juin à Château-Gontier.

Renseignements : tél. 02 43 590 690, mél. riam53@wanadoo.fr



« Je tiens beaucoup à avoir de l'influence sur les autres mais j'ai très peu envie d'exercer sur eux une quelconque autorité ou un quelconque pouvoir ».

Carl Rogers, *Autobiographie*. Paris : L'Harmattan, 2003.